



Perte de matériel suite à une liquidation judiciaire

Par **Tifred76**, le **12/04/2011** à **11:44**

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques renseignements sur la procédure que je dois suivre pour résoudre mon problème. Je pratiquais le karting en compétition et je faisais équipe avec une société spécialisée dans la vente et l'entretien de karting. Cette entreprise a déposé le bilan fin 2010.

Je vous explique maintenant mon problème. J'avais déposé en juillet 2010 mon matériel complet comprenant un châssis et 3 moteurs en dépôt pour que le patron de cette société essaye de le revendre. Erreur de ma part, connaissant très bien le patron puisque cela faisait 3 ans qu'on roulait ensemble, nous n'avons pas fait de lettre de dépôt du matériel, du moins rien d'officiel. J'ai appris en mars 2011 que cette société avait déposé le bilan et que l'ensemble de son matériel avait été saisi. A ce moment là, le patron ne m'a pas contacté pour que je vienne récupérer mes biens. Ainsi, mon châssis et mes 3 moteurs ont dû être saisis en même temps que son matériel alors qu'ils ne lui appartenaient pas.

Depuis que j'ai appris sa liquidation en mars 2011, j'ai essayé de contacter l'ancien patron pour avoir des explications mais tous les numéros que nous avons sont fermés ou en permanence sur répondeur. Ainsi, je fais appel à vos connaissances afin de savoir s'il existe un recours possible pour récupérer mon matériel ou du moins une valeur de revente qui se monte approximativement à 6500 euros.

Je vous remercie par avance de votre réponse.